

Voyage de Septimius dans l'ancienne Helvétie : vers l'an 180 de l'ère chrétienne

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **10 (1872)**

Heft 17

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quand dans mes flancs j'ai des entailles
Et que je rentré tristement
Comme revenant des batailles,
Avec de grands trous aux entrailles,
A coups de marteau, lestement,
On me fait un bon pansement !

Pas d'effroi que l'on ne ressente
En me voyant aussi puissante ;
Pourtant, je suis obéissante ;
Devant l'homme mon cœur s'émeut ;
De mes vigueurs il est le maître,
Sur mon dos il n'a qu'à paraître,
Et comme un dévôt à son prêtre,
J'obéis à tout ce qu'il veut.

Car je suis l'instrument qu'il aime,
Car je suis sa force suprême,
Tant pis pour le poltron tout blême
Qui me croit un épouvantail !
Sainte, un jour je serai nommée ;
Ma puante et sombre fumée
Vaut plus que la brise embaumée,
Car c'est le parfum du travail !

Le parfum qui près de Dieu monte
Et qui lui dit : « Je viens à toi !
« L'homme veut que je te raconte
« Que de ton amour il tient compte,
« Qu'il cherche à vivre dans ta loi,
« Et qu'il travaille et qu'il a foi ! »

MAXIME DU CAMP.

Voyage de Septimius dans l'ancienne Helvétie

vers l'an 180 de l'ère chrétienne.

I

M. Ant. Miéville, ancien rédacteur de la *Gazette de Lausanne*, publia sous ce titre, en 1806, un ouvrage rempli de descriptions curieuses et instructives sur l'ancienne Helvétie. L'auteur donna à son récit la forme d'un voyage, ce genre lui permettant des tableaux moins sévères et un style plus familier qu'une narration purement historique.

Un nommé Septimius part de Rome vers l'an 180 de l'ère chrétienne dans le but de visiter l'Helvétie, et écrit chaque jour ses impressions de voyage pour son ami Nerva, qu'il a laissé dans la capitale. Il s'embarque à Civita-Vecchia, pour Marseille, parcourt successivement les villes de la Gaule méridionale, et fait la connaissance d'un aimable Helvétien faisant partie des députés d'Avenches aux Conseils de la Gaule. Notre voyageur trouve un grand charme dans la conversation de Silanus qui l'accompagne jusqu'à Avenches et lui donne sur l'Helvétie, avant la conquête de Rome, les détails suivants :

« Ce pays, heureux dans son obscurité, échappa longtemps aux regards des Romains. Des colonies Gauloises avaient peuplé le midi ; le nord avait at-

tiré les Germains, et un long voisinage confondait ces deux peuples. Quatre cantons, indépendants les uns des autres, mais rapprochés par l'intérêt commun, liés par des traités et libres comme l'air, s'y laissaient à peine soupçonner. La religion rappelait chez eux le luxe des Grecs et la touchante simplicité des Barbares. Ils avaient emprunté des uns l'éclat dont ils environnaient leurs dieux, la pompe des cérémonies et des fêtes. Les autres leur avaient donné ces divinités plus modestes qui présidaient aux foyers, aux troupeaux, aux moissons, etc.

Les Druides étaient les prêtres de la nation ; il y en avait deux par district de 1000 âmes, et un souverain pontife présidait à ce nombreux clergé. Armés de talismans et d'amulettes, consultant le ciel par des sacrifices, épouvantant la terre par la superstition, ils avaient usurpé le pouvoir séculier, asservi les opinions, effrayé les consciences. Leurs habitations étaient construites dans des forêts de chêne, et toute l'Helvétie tremblait lorsque du fond de leurs antres, ils prononçaient leurs oracles. Seuls dépositaires des misérables sciences de ces temps, ils exerçaient la médecine.

Les Bardes étaient les poètes de la nation. Dans la guerre, toute leur énergie célébrait la valeur, animait au combat, consolait les blessés, ou chantait la victoire.

Les premières lois des Helvétiens étaient simples comme leurs besoins. La peine du talion brisait la calomnie ; on noyait l'adultère, on brûlait le tyran.

Chaque tribu avait son chef, son conseil et ses officiers militaires ; mais dans les occasions importantes, tous les citoyens se rassemblaient dans une plaine ou à l'ombre de quelque forêt ; et c'est de là que partait la volonté nationale.

Les mœurs étaient simples mais féroces. Leurs guerres avaient un caractère atroce. Des cornets d'airain sonnaient la charge. Quelques têtes d'animaux, élevées sur des piques, servaient de ralliement dans les combats. En attaquant, ils poussaient de grands cris, bravaient tous les dangers, se battaient jusqu'à la mort ou jusqu'à la victoire, et étouffaient le lâche qui avait survécu au malheur général. Presque tous avaient la stature haute, le corps souple et vigoureux. Les Romains se rappelèrent longtemps de leurs massues et de la précision avec laquelle ils s'en servaient. »

Après la citation qui précède, Septimius continue ainsi le récit de son voyage : Notre route de Lausanne jusqu'à Aventicum ne nous a offert que quelques habitations isolées, des forêts de pins et des masses d'eau abandonnées sous leurs tristes ombrages. Mais à mesure que nous avançons, le pays devenait moins désert, et déjà à 9 milles d'Aventicum il nous offrit des aspects agréables et tout le mouvement qu'annonce le voisinage d'une grande capitale. De doubles chaussées élevées d'un pied au dessus des terres voisines permettaient aux voitures de se croiser sans péril. Des litières de toutes les espèces couvraient le chemin et se rendaient aux campagnes voisines. Des chars magnifiquement décorés ; des chariots à deux ou quatre roues ; quelques-unes de

ces voitures publiques imaginées par Auguste pour faciliter les transports; des soldats en tunique blanche, la pique sur l'épaule et la pénale liée sur le dos, rejoignant leurs légions et se rendant sur les bords du Rhin ou dans les camps de la Rhétie.

J'arrive à Avenches où je retrouve tout le luxe de Rome. C'est la ville la plus peuplée de l'Helvétie, celle où le prestige des arts, les vices de la civilisation, les séductions du plaisir et de la volupté se font le plus vivement éprouver. Vespasien a embelli cette cité d'une multitude d'ouvrages. Ses murs flanqués de tours, embrassant plusieurs collines dans leur enceinte; ses rues, ses temples, ses manufactures, ses théâtres annoncent le goût des arts.

Le Forum est au centre de la ville. A l'une des extrémités de cette place immense, on voit le temple d'Apollon. L'autre est occupée par le marché public, au milieu duquel s'élève la statue de Cérés. C'est ici que se rassemblent tous les oisifs pour se communiquer les nouvelles de Rome et des provinces ou s'occuper des affaires publiques.

(A suivre.)

Un de nos anciens abonnés de la Côte nous adresse les lignes suivantes :

La Révision

Air : *Partant pour la Syrie*

Courberais-tu ta tête
Brave et loyal Vaudois,
Sous le joug que t'apprête,
L'ennemi de nos lois ?
Un funeste esclavage
Le plus cruel des maux
Deviendrait ton partage,
Mon beau canton de Vaud !

Ce couplet d'une vieille chanson patriotique de 1813 me revient en mémoire quand je vois nos révisionnistes, au lieu de nous laisser nos 22 cantons indépendants, vouloir nous gratifier d'une soit disant Patrie Suisse, idée abstraite, beau rêve d'idéologues allemands, contraire à tous les antécédents historiques et au génie des trois ou quatre races montagnardes de la république helvétique pour doter bon gré mal gré notre pays d'une constitution, qui, si elle est adoptée, changera du tout au tout l'existence de la Suisse comme Etat fédératif.

Je laisse à de plus habiles que moi le soin de démontrer tout ce que renferme d'alarmant pour l'indépendance des cantons, la centralisation du militaire, celle du droit des banques, des chemins de fer, et même celle des petits oiseaux, pour ne signaler que les dangers que me paraissent courrir nos institutions communales, et la moralité publique.

Que deviendront, je me le demande, ces institutions communales, qui sont la base de notre liberté, celles auxquelles s'attachent tous nos souvenirs, tous nos intérêts, lorsque en vertu de l'article 42 de la nouvelle constitution tout suisse devient électeur au bout de trois mois d'établissement ?

Que dire aussi du droit d'établissement dans un

point quelconque de la Suisse, moyennant la production d'un simple acte de bourgeoisie ? Avec un droit pareil disparaît l'intervention de la police locale, pour réprimer les atteintes aux bonnes mœurs; pas moyen ainsi de renvoyer à leur commune d'origine les personnes de mœurs faciles, qui viendront apporter le trouble et la démoralisation jusque dans les villages les plus reculés, comme elles ne le font malheureusement que trop dans nos villes.

Et ce sont des articles d'une portée pareille, que les conseils de la nation osent recommander à l'acceptation du peuple ! Ils supposent dont le peuple bien las de ses vieilles bourgeoisies et bien dépourvu de sens moral. Grâce à Dieu, il n'en est pas encore ainsi, et le 12 mai répondra aux imprudents orateurs par *non, mille fois non.*

Un vieux patriote de 1813.

Toni le gris.

XIII

— Et cependant, ajouta l'aubergiste, il serait nécessaire d'agir. Pour vous le dire nettement, je me méfie de Bartl, cet homme est doué des plus mauvais instincts. Dernièrement encore, chez moi, les buveurs s'entretenaient de l'endroit où l'on a retrouvé Toni et du frisson que la vue de ce ravin inspire, quand on le regarde depuis le pont d'en haut; ils ont dépeint tout ce qu'avaient d'effrayant les traits du cadavre mutilé.

— Il est bien probable, s'est écrié Bartl, que sous peu, quand vous regarderez depuis le pont, vous verrez dans la vase un visage plus horrible et qui vous fixera avec des yeux bien plus effrayants.

Et en disant cela, il s'est mis à rire d'une voix forcenée.

— Mais aussi, répondit le curé de son ton placide et en humant une nouvelle prise de tabac, pourquoi se mettre mal avec le chasseur Bartl qui a une si grande autorité dans le village. On n'a pas pour rien un tel ennemi à dos. Quoi qu'il en soit, Toni est mort, et ce n'est pas nous qui le ressusciterons. Le tribunal lui-même ne saurait opérer un tel miracle. Comment se fait-il que le forestier ne souffle mot de tout cela, et qu'il ne soit pas venu faire sa partie de cartes ?

— Il doit, si je ne me trompe, avoir dit qu'il examinerait cela. Mais il faut que j'aille au marché. Votre serviteur, Monsieur le curé !

Et l'aubergiste s'éloigna en se disant : « Il ne veut pas agir, parce qu'il craint que le forestier cesse de lui envoyer, comme d'habitude, une provision de gibier, chaque mois.

Le temps de la chasse allait toucher à sa fin. La sombre journée de la fête des morts (les Trépassés) arriva. Le cimetière fut occupé, du matin au soir, par les fidèles qui venaient brûler un cierge et dire des prières sur les tombes. Les montagnes étaient encore noires, et les glaciers eux-mêmes n'étaient couverts que d'une légère couche de neige. Le soleil, à moitié voilé par les nuages, répandait une teinte jaunâtre sur les sommets des Alpes, le miroir du lac reflétait des formes fantastiques. De rares échappées d'un soleil mourant semblaient inviter à la rêverie, et la cloche des morts avec son tintement sourd, achevait d'imprimer à toute cette scène un cachet de profonde mélancolie.

Bartl, en dehors du cimetière et accoudé sur le mur, avait les yeux fixés sur la foule.

Un chasseur, de ses collègues, lui demanda en passant : « Ne veux-tu pas venir à l'église aujourd'hui ? »

— Je n'ose le faire, répondit Bartl avec égarment, *il me l'a défendu !*

— Qui donc peut t'avoir défendu de venir, avec nous tous, prier pour ceux qui nous ont devancé dans notre pèlerinage vers un monde meilleur ?